Loi sécurité globale, une surenchère sécuritaire et liberticide est en marche

Ce 17 novembre une proposition de loi "sécurité globale" à l'initiative de certain.e.s député.e.s LREM était à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale.

Le gouvernement soutient ce texte qui contient de nombreux articles préoccupants dont l'article 24. A ce titre Le Président de la République Française a été rappelé à l'ordre par l'ONU le 12 novembre 2020.

L'ONU précise dans son rapport *« La proposition de loi ne semble pas répondre à un certain nombre de ces exigences, en particulier les critères de légalité, nécessité et proportionnalité. L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentielles pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques. Leur absence pourrait notamment empêcher que soient documentés d'éventuels abus d'usage excessif de la force par les forces de l'ordre lors de rassemblements.[…]*

Nous rappelons, en effet, que la recherche d'infractions commises par des agents de forces de l'ordre, ainsi que les poursuites à leur encontre en vue de lutter contre l'impunité est un tenant essentiel des valeurs démocratiques. »

Cette analyse est partagée par l'actuelle Défenseur des droits, Mme Claire Hedon qui, malgré sa réécriture par le ministre de l'intérieur, a qualifié l'article 24 d'« *inacceptable » et « inutile »*, rappelant que les vidéos tournées lors d'interventions des forces de l'ordre sont « *très utiles* » au Défenseur des droits « *quand il y a des dérapages des forces de sécurité* » et précisant que « *Dans notre arsenal législatif aujourd'hui (…) on peut punir des personnes qui utilisent de façon malveillante les vidéos qu'elles tournent* ». Elle a également condamné les déclarations de M. Darmanin au sujet des journalistes (censés selon lui prévenir les autorités avant de couvrir une manifestation) qualifiant celles-ci « *d'atteinte à la liberté de la presse, absolument, sans aucun doute* ».

106 organisations dont le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat National des Journalistes, ATTAC ou encore la Ligue des droits de l'Homme ont signé un texte commun pour alerter des dangers de cette loi concernant la liberté de manifester[1].

Si ce texte était adopté, les images témoignant de citoyennes et citoyens victimes de violences policières ne pourraient plus être diffusées et les journalistes et médias ne pourraient plus les diffuser et seraient poursuivis par la Justice. En conséquence, les libertés publiques (utilisation massive de drones comme de la reconnaissance faciale), le droit de manifester, le droit de la presse et l'implication des citoyennes et citoyens à la vie démocratique de la République seraient confisqués.

Qui plus est, les cinq premiers articles donnent des droits nouveaux, des droits supérieurs aux polices municipales facilitant à la mise en place d'une police hors cadre national.

1 https://www.laquadrature.net/2020/11/12/55-organisations-contre-la-securite-globale/

L’esprit de la loi de sécurité globale défend une conception brutale des forces de sécurité républicaines avec les manifestants et rompt avec la philosophie d’origine dont la mission est de ne pas aller au contact physique.

L’adoption de cette loi n’exposerait-elle pas à leur privatisation des missions régaliennes de l’État et particulièrement celles de la police et de la gendarmerie? Au bénéfice ou au détriment de qui, de quoi et pourquoi?

Le groupe insoumis à l'assemblée nationale a engagé le débat sur ces articles afin de ramener la police nationale à ses missions d'origine, assurer la sûreté publique et la sécurité de chacun sans porter atteinte à la démocratie.

Nous engageons les citoyens du département à s'informer plus profondément sur cette proposition de loi et à participer à la campagne d'interpellation de nos députés Madame Dubié et Monsieur Sempastous ainsi que de nos deux sénatrices, Mesdames Carrère et Artigalas.

Loi Sécurité globale mais libertés minimales. Interpellez vos députés !

https://www.ldh-france.org/loi-securite-globale-interpellez-vos-deputes/

Contact : franceinsoumise65@gmail.com